

**Informations pour les usagers qui se présentent au minimum  
10 fois par mois pour y recevoir des soins  
Tarif réduit de stationnement de 50 %**

Une nouvelle grille tarifaire pour les stationnements contrôlés du CISSS de Lanaudière est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023.

Conformément à la directive ministérielle concernant l'uniformisation des coûts de stationnement dans la province pour les établissements de santé et de services sociaux, la gratuité des stationnements ainsi que la passe mensuelle à 20 \$ ne seront plus offertes. En conséquence, le CISSS de Lanaudière offre la possibilité de réduire le prix sur le tarif hebdomadaire et mensuel de 50 % pour les usagers qui sont considérés comme usagers fréquents, en recevant au minimum 10 soins par mois.

Afin de vous prévaloir de ce tarif réduit, vous devez faire la demande à un membre de l'équipe de l'unité où vous recevez des soins. Un formulaire sera rempli et signé par la personne désignée de l'unité. Par la suite, veuillez vous présenter à la sécurité pour obtenir le billet de stationnement hebdomadaire ou mensuel à tarif réduit.

À titre informatif, voici les locaux des services de sécurité :

- Centre hospitalier De Lanaudière - local SB-E-02.
- Hôpital Pierre-Le Gardeur - local B1-010.
- Centre multiservices de santé et de services sociaux Claude-David - local 1405.

Pour les usagers qui en feront la demande, un crédit d'impôt sera remis à la fin de l'année financière. Les modalités vous seront expliquées ultérieurement par un membre du personnel de l'unité où vous recevez vos soins.

**Usagers/Visiteurs**  
**Grille de tarification des stationnements contrôlés du CISSS**  
**de Lanaudière en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023**

<b>Installations pour lesquelles les stationnements sont contrôlés</b>	<b>Durée</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2023</b>	<b>Tarif de 50 % applicable aux clientèles admissibles</b>
<b>Secteur sud</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôpital Pierre-Le Gardeur (HPLG)</li> <li>• Centre multiservices de santé et de services sociaux (CMSSS) Claude-David</li> <li>• Centre d'hébergement de Repentigny</li> <li>• CLSC Lamater de Terrebonne</li> </ul>	Moins de 2 h	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
	De 2 h à 3 h 59	6,25 \$	-
	Plus de 4 h (maximum 24 h)	10,75 \$	-
	Hebdomadaire	48,25 \$	24 \$
	Mensuel	97,00 \$	48,50 \$
<b>Secteur nord</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre hospitalier De Lanaudière (CHDL)</li> </ul>	Moins de 2 h	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
	De 2 h à 3 h 59	4,25 \$	-
	Plus de 4 h (maximum 24 h)	7,50 \$	-
	Hebdomadaire	32,25 \$	16 \$
	Mensuel	64,50 \$	32,25 \$

30 mars 2023